



Séance du Conseil Municipal

du 14 octobre 2025

Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

		présents	excusés	absents
Nombre de Conseillers élus :	11	M. MARINONI Ludovic, Maire	X	
Conseillers en fonction :	10	M. FOLTZER Arnaud, Adjoint	X	
Conseillers présents	08	Mme BAUDU Isabelle	X	
		M. BICLOT Eric	X	
		M. DUPONT Sébastien		X
		M. GEWISS Freddy		X
		M. HAUACKER Pascal	X	
		M. SATTler Valentin	X	
		Mme WOJTOWICZ Edyta	X	
		Mme WOJTOWICZ Valérie	X	
		1 auditeur		

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les membres du conseil municipal présents.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

« Sécurité incendie – DECI »

Personne n'y voyant d'inconvénient, ce point est rajouté à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES :

a) Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame Edyta WOJTOWICZ est désignée secrétaire de séance.

b) Approbation du dernier procès-verbal

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

c) Elections municipales 2026

Le premier tour des élections municipales se déroulera le dimanche 15 mars 2026 et le deuxième tour, le cas échéant, se déroulera le dimanche 22 mars 2026.

L'installation des conseils municipaux aura lieu entre le 20 mars et le 22 mars 2026 s'il n'y a qu'un tour ou entre le 27 mars et le 29 mars 2026 en cas de second tour.

L'arrêté préfectoral du 9 octobre 2025 acte la répartition des sièges au sein du conseil communautaires de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin à compter du prochain renouvellement des conseil municipaux de 2026.

La commune dispose d'un siège.

L'installation des conseils communautaires se fera au plus tard le vendredi 17 avril 2026 si tous les élus amenés à y siéger ont été élus au premier tour. Ou au plus tard le vendredi 24 avril 2026 dès lors que l'une des communes membres installe son conseil entre le 27 et le 29 mars 2026.

d) Recensement de la population 2026

Le dernier recensement de la population s'est tenu en 2021.

Le prochain recensement se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.

M. le Maire désigne Sandra Josyfyszyn - secrétaire de Mairie en qualité de coordinatrice communale, chargée de la mise en œuvre de l'enquête de recensement (*préparation de la collecte et de son suivi, collaboration avec l'agent recenseur*).

Il propose de nommer Marie-Hélène GEWISS, agent recenseur qui passera dans l'ensemble des foyers.

Par mesure de simplification et de rapidité pour les habitants, les réponses par internet sont à privilégier. L'agent recenseur donnera toutes les informations lors de son passage.

L'annonce de cette enquête sera diffusée aux habitants dans les prochaines semaines.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une indemnité d'un montant de 331 euros est versée par l'INSEE et sera intégralement reversée à l'agent recenseur.

Unanimité.

e) Centre de gestion :

adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du haut -Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »

Le Centre de Gestion a souscrit au 1^{er} janvier 2019 une convention de participation risque « Prévoyance » qui arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Toutefois, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin avait décidé d'engager une démarche visant à mettre en place une nouvelle convention de participation mutualisée risque « Prévoyance » à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les collectivités et établissements publics affiliés qui le souhaiteraient.

Lors de la séance du 18 mars 2025, le conseil municipal a validé l'accord collectif local prévoyance et la participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026.

À l'issue de la procédure de mise en concurrence, d'une phase de négociation et à la lecture du rapport d'analyse, il est apparu que le groupement CNP Assurances / Relyens a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères fixés dans le cahier des charges.

Ainsi, il est proposé aux collectivités une convention de participation « Prévoyance » à compter du 1er janvier 2026 souscrite auprès de CNP Assurances / Relyens.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;

Vu la délibération en date du 18 MARS 2025 du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 16 octobre 2025.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;

Article 2 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;

Article 3 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 25€ par mois à compter du 1er janvier 2026.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

f) Sécurité incendie

Lors des conseils municipaux du 18 mars et du 17 juin 2025, il a été évoqué la problématique de la Défense Extérieure Contre les Incendies qui dispose de quelques carences notamment en termes de débit dans certains secteurs de la commune.

Plusieurs réunions de travail se sont tenues au courant du printemps/été dernier avec des représentants de la Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller et du Service Incendie et de Secours du Haut-Rhin (SIS) afin d'identifier les solutions techniques opérationnelles et le foncier permettant de les accueillir.

L'analyse des risques et des besoins a été transmise par le SIS et les solutions techniques suivantes pourraient être mises en œuvre par ordre de priorité :

- La mise en place d'une citerne souple de 120m³ sur une parcelle privée en amont du village (sous réserve de l'obtention de l'accord du propriétaire concerné)
- La mise en place d'une citerne enterrée de 60m³ sur un terrain communal à proximité de l'église Saints Pierre et Paul.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé, sur la base de devis à :

- Citerne souple : 26 355€ HT
- Citerne enterrée : 40 808.50€ HT
- Coût global : 67 163.50€ HT**

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 40%.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR	26 865.40€	40.00%
Région			
Département			
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		40 298.10€	60.00%
Total HT		67 163.50€	100.00%

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet est le suivant :

- Mise en place de la citerne souple : 2026/2027
- Mise en place de la citerne enterrée: 2027/2028 (sous réserve de l'obtention de la subvention sollicitée)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 67 163.50€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR conformément au plan de financement présenté

2. TECHNIQUE URBANISME PATRIMOINE

a) Enfouissement des réseaux et travaux : point d'avancement

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux d'enfouissement des réseaux secs aériens se poursuivent après plusieurs mois de chantier à présent. Les travaux sur la route départementale sont terminés et l'entreprise poursuit les raccordements aux particuliers.

Les différentes réunions techniques avec l'entreprise ETPE ainsi que les opérateurs, permettent d'avancer dans les délais.

Il est à noter que le réseau aérien sera déposé par Orange d'ici à la fin de l'année, puis Enedis déposera le réseau dans deux ou trois mois, et Rosace en début d'année 2025.

Le budget du projet est conforme au marché initial. La commune en a profité pour procéder à certains travaux de réfection d'enrobés et notamment, rue Zéphirin KIENTZY.

Autres travaux :

Hors projet d'enfouissement, M. le Maire informe les membres du conseil municipal du remplacement de la conduite d'eau potable Chemin du Hasenloch, par la société SAUR.

La commune procédera à la rénovation complète du chemin d'ici à fin octobre.

b) Projet d'extension RNR - Rothenbach : point d'avancement

En date du 22 mars 2024, le conseil municipal a décidé d'initier le projet d'extension de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Hautes Chaumes du Rothenbach.

Le comité de pilotage s'est réuni le 25 septembre 2025 et a pu évoquer le projet de règlement et les attentes de la Commune, la Région Grand Est, l'ONF, du Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

Au courant de l'année 2026, plusieurs étapes seront à valider :

- une consultation publique et demandes d'avis auprès de la Préfecture, de la collectivité, du CSRPN
- après réception des avis, modification du projet et publication du bilan
- demander les accords des titulaires de droits réels et des propriétaires
- en fin d'année, le classement d'extension fera l'objet d'une délibération du Conseil Régional, avec la désignation du gestionnaire

L'extension pourrait être effective dès l'année 2027.

De plus, lors de la séance du 17 juin 2025, le conseil municipal a évoqué les différentes possibilités de compensations financières liées à la non-exploitation de la forêt que compte le projet d'extension.

Par courriel réceptionné le 13 octobre 2025, le WWF a informé de l'attribution d'une compensation de plus de 250 000 euros. La signature d'une ORE (Obligation Réelle Environnementale) par acte authentique s'avèrera nécessaire.

Ce point fera l'objet d'une décision lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

c) **Forêt**

Etat d'assiette 2027 : le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2027 qui concerne les parcelles 1, 5, 35, 36 et 37.

Unanimité moins une abstention

Aménagement forestier 2028-2047 :

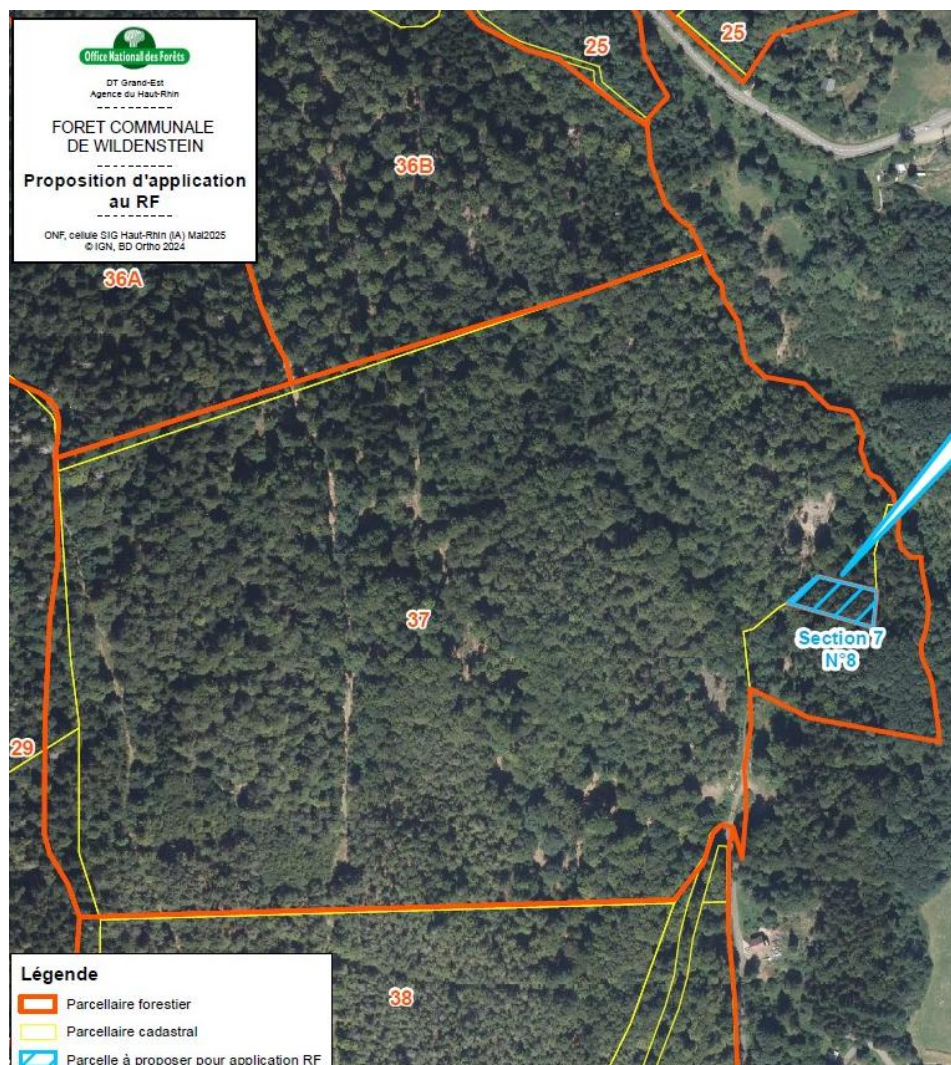
Le document de gestion durable de l'aménagement forestier prendra fin en 2027.

Ainsi, la nouvelle période du document de gestion durable concernera la période 2028 à 2047.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enclave située parcelle n°8 de la section 7 de la parcelle forestière numéro 37, ne figure pas dans le régime forestier actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de proposer à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin l'application du régime forestier de l'enclave située parcelle forestière n°37, et référencée parcelle cadastrale n°8 de la section 7 pour une superficie de 0.1396 ha, selon l'extrait cadastral suivant ;
- **Charge** l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son adjoint, à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.



3. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

a) Marché de Noël

Le marché de Noël aura lieu le 14 décembre 2025.

Une réunion d'organisation est prévue le vendredi 14 novembre 2025 à 18h00, avec l'ensemble des associations communales.

Au programme, le trio BESAME se chargera de l'animation musicale et un concert des « Sun Gospel Singers » se tiendra en fin d'après-midi à l'Eglise Saint Pierre et Paul.

Le nombre d'exposants sera supérieur à l'année passée, puisque des exposants seront installés au sein de la salle polyvalente.

b) Point d'informations

Le plan intercommunal de sauvegarde (PICS)

Le plan communal de sauvegarde a été élaboré en 2010. Il permet d'anticiper la prise de décision en cas de catastrophe naturelle en détaillant les moyens matériels et humains.

Face au contexte de multiplication et d'intensification des risques naturels liés aux changements climatiques, il sera actualisé sous peu.

De plus, le CCVSA prévoit d'établir un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) regroupant l'échelon intercommunal et l'échelon communal dès la mise à jour faite.

Le projet sera finalisé d'ici février prochain.

Réservoir du Rhin Danube

Le réservoir situé sur le terrain privé du Domaine des Fines Fleurs ne sera plus connecté au réseau d'eau potable, par mesure d'économie et de simplification d'entretien.

Les riverains seront alimentés par le réservoir situé à la Source de la Vierge.

Le CCVSA informera prochainement le propriétaire concerné.

Cérémonie du 11 novembre 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie du 11 novembre sera organisée à Kruth pour le compte des communes de Kruth, Oderen, Felling et Wildenstein.

Un dépôt de gerbe se tiendra à Wildenstein.

Panneau Place des Verriers

D'ici quelques semaines, un panneau sera installé Place des Verriers afin de détailler aussi bien les anciennes bouches de récupération d'air frais, vestiges de la verrerie, mais également la maison de Zéphirin KIENTZY.

Musée Serret

Suite au versement de la subvention d'un montant de 150 euros, attribuée au financement de l'exposition temporaire consacrée à la seconde Guerre mondiale et à la Libération de la Vallée, une lettre de remerciement nous a été adressée.

Club d'animation

Une lettre de remerciement a été transmise suite à la subvention allouée au projet de film sur l'héritage du Rhin Danube qui sera versée lors de la finalisation du projet.

Monsieur le Maire soumet le devis de réparation de l'alambic.

Ce matériel communal utilisé ponctuellement par le comité d'animation devra faire l'objet de réparations diverses pour sa remise en état.

Il est décidé de prendre à la charge de la commune le devis chiffré à 498 euros H.T.

Cette prise en charge financière implique qu'aucune rallonge ne pourra être sollicitée pour le financement du projet du film.

Battues de chasse

Les prochaines battues se dérouleront :

- le samedi 18 octobre 2025,
- le samedi 8 novembre 2025,
- le lundi 29 décembre 2025.

Panneau entrée du village

La CeA a remplacé les panneaux d'entrée d'agglomération indiquant le nom du village.

Recrudescence des résidences secondaires et augmentation des logements vacants

Le sujet de la hausse de résidences secondaires, mais également certaines habitations inoccupées entraînant insalubrité et soucis de sécurité pourra faire l'objet d'un prochain débat lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

c) Vœux du Maire

Comme l'an passé, la cérémonie des vœux du Maire se fera conjointement avec le Syndicat Mixte du Lac de Kruth – Wildenstein et aura lieu le vendredi 9 janvier 2025 à 18h30.

d) Date de la prochaine séance du Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 9 décembre 2025 à 19h00.

Séance close à 20h32.

Monsieur Ludovic MARINONI

Madame Edyta WOJTOWICZ

Maire

Secrétaire de séance